

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2018

### **CONVENTION COTE COUR**

Lecture est faite du projet de convention avec l'association „*Côté Cour*“ à Besançon dont la mission est d'organiser et de gérer, pour son territoire, une programmation d'actions culturelles adaptées à chaque niveau scolaire. Ce réseau de diffusion et d'éducation artistique a été créé par la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté et est indissociablement lié à elle.

Pour faire profiter nos écoles de ce programme artistique, la commune s'engage à subventionner l'association „*Côté Cour*“ à hauteur de 10 € par élève.

### **ADHESION PEFC**

Le Maire rappelle que la commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de **PEFC Franch<sup>®</sup>-Comté\***. Conformément aux statuts de **PEFC Franch<sup>®</sup>-Comté**, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler son adhésion.

Le Conseil Municipal :

- décide de renouveler son adhésion à **PEFC Franch<sup>®</sup>-Comté** et demande à l'ONF de le mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier

**\*PEFC Franch<sup>®</sup>-Comté** : label « promouvoir la gestion durable de la forêt »

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

Le Conseil Municipal a décidé la création, à compter du 01.03.2018, d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité liée au départ d'un agent au service administratif, le Conseil Municipal :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 8 avril 2018 au 07 avril 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif et d'accueil à temps complet.

### **ACHAT LICENCE IV – DEBIT DE BOISSONS**

Une licence IV de débit de boissons étant à vendre sur la commune, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de cette licence IV.

### **DECLASSEMENT IMMEUBLE DE LA TRESORERIE**

CONSIDERANT que le bien communal sis 3 place de la Gare était à l'usage de Trésorerie, que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où la Trésorerie est fermée depuis janvier 2017, qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation du bien sis 3 place de la Gare à MELISEY.
- décide du déclassement du bien sis 3 place de la Gare à MELISEY du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,

#### **ADHESION AU SERVICE SOCIAL DU CDG 70 ET RESEAU DES SECRETAIRES DE MAIRIE**

Le Conseil a décidé d'adhérer au service social du CDG de Haute-Saône ainsi qu'au réseau des secrétaires de mairie, s'est engagé à inscrire les crédits nécessaires au budget et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésions correspondantes.

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE PRIMAIRE**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande des professeurs des écoles des classes de CM1 et CM2 de l'Ecole Primaire de MELISEY qui souhaitent, dans le cadre de 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 14-18, organiser un voyage à VERDUN.

Afin de soutenir ce projet, le Conseil Municipal, décide d'accorder à l'Ecole Primaire de MELISEY, une subvention.

Vu pour être affiché le 20 décembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Régis PINOT